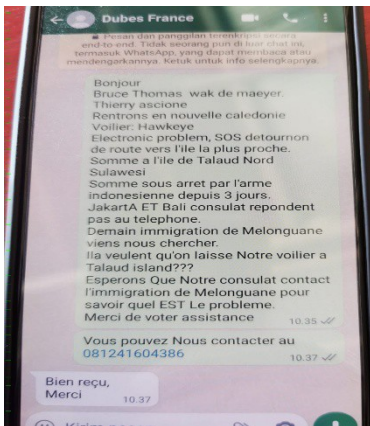


Pourquoi depuis 11 mois le gouvernement français bloque le retour de Thierry Ascione vers la France?

Arriver en Indonésie le 04 octobre 2021 suite à une tempête, Ascione qui voyage sous son véritable nom, contacte le consulat de France le 07 Octobre et demande l'assistance consulaire car s'il a bien deux pièces d'identité à son nom il ne trouve plus son passeport dans leur voilier.



Le consulat de France confirme la réception du message mais plutôt que de prendre contact avec Ascione, deux jours plus tard le consulat informe les Indonésiens, qui dès le 05 octobre avaient envoyé la photo des pièces d'identités d'Ascione et du passeport de son compagnon de voyage Bruce De Maeyer que le passeport de Bruce De Maeyer paraît suspect et que les deux hommes pourraient transporter de la drogue à bord de leurs voilier.

Les Indonésiens, dans l'attente du résultat de la vérification de son passeport, arrêtent alors Bruce De Maeyer et fouille durant 2 jours leurs voiliers. (12&13 octobre 2021. Voir vidéos. Fouille négative, voilier en règle) <https://www.youtube.com/watch?v=MeGW9D2MI-E>

Le 21 octobre le consulat de France envoie directement une lettre au directeur de la police indonésienne où il joint une notice rouge d'Interpol concernant Ascione et demande l'arrestation de celui-ci pour une affaire "hautement sensible" stipule la lettre.

Les notices rouges n'arrivent jamais directement d'un consulat mais toujours via Interpol Indonésie et la notice rouge présentée par le consulat de France n'ayant ni photo ni empreinte digitale le directeur de la police demande à Interpol une vérification et la réponse revient négative, il n'y a aucune notice rouge active concernant Ascione dans l'ordinateur d'Interpol Indonésie!



To : Mister Agus WIDAJA  
Director of Immigration Cooperation with Foreign National Missions  
Jakarta - INDONESIA

**SUBJECT :** Request for legal assistance on the case of the French citizen whose identity is mister Thierry ASCIONE dob 01/03/1959 in Marseille (France) who is subject to an Interpol Red Notice and currently detained at the Tahuna immigration facility.

Dear mister WIDAJA,

I would like to officially inform you about the following legal request regarding the above mentioned citizen who is currently wanted by the French ministry of Justice for his involvement in a double homicide case.

The French ministry of Justice issued an arrest warrant to put mister ASCIONE in detention in a French correction facility.

Mister ASCIONE who managed to flee abroad for many years, is also logically subject to an Interpol Red notice that is enclosed to this letter (French version only available).

I would also like to inform you that I previously got in touch with mister Baskoro Dwi Prabowo, Assistant Deputy director for Immigration Cooperation with Foreign National Missions, who recommended me to issue this official letter.

Would you agree to have a meeting at your office to discuss about the operational details of this judicial case ?

Thank you for your precious help on this highly sensitive case,

I remain at your entire disposal,

Best regards,

AKBP Yann Bernitzky  
French Police Attaché  
French Embassy in Jakarta  
Phone number (Whatsapp) + 62 878 5556 4557

Embassy of France - Koltuban Besar Perancis  
Jl. MH Thamrin No. 20 - Jakarta Pusat 10350  
Tel. 021.2355.7670

e-ASF Nominal search - Individual report

**Compte rendu pour individus**  
N° de dossier: 2011/65666 Bureau d'origine: BCN PARIS France Dernière mise à jour: 20-10-2021

ASCIONE Thierry  
Date de naissance: 01-03-1959  
Statut: Recherché(e)  
Finalité: Arrestation  
Enregistré jusqu'au: 20-10-2026

Personne

Empreintes digitales

Sexe: Masculin  
Date de naissance: 01-03-1959  
Nationalité: France (Exacte)

Qualificatif	Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Pays de naissance	Nom de famille (graphie d'origine)	Prénom (graphie d'origine)
Alias	MONTES	PACCO	01-03-1959				
Alias	MONTES DE OCA	FRANCISCO	01-03-1959				
Alias	DE OCA MONTES	LUKAS	01-03-1959				
Alias	MONTES	FRANCISCO	01-03-1959				
Alias	ICARE	LUKAS	01-03-1959				
Alias	MONTES	LUKAS	01-03-1959				
Alias	DE OCA MONTES	FRANCISCO	01-03-1959				
Alias	FRANCISCO DE OCA MONTES	LUKAS	01-03-1970				

Détails  
Région(s) pays où l'individu est susceptible de se rendre: Guatemala

Affaire 1  
Référence de l'affaire à INTERPOL: 2011/65672-1  
Référence du message du B.C.N.: BCN/EXT/IM/ASCIONE Thierry  
Statut: Recherché(e)  
Finalité: Arrestation

Code(s) de l'infraction: ESCROQUERIE | BLESSURES AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT/HOMICIDE INVOLONTAIRE/MEURTRE

Exposé des faits  
Date: De 27-12-1991 à 29-12-1991  
Lieu: Guatemala city, Guatemala

Notification  
Type: ROUGE  
Date: 20-10-2021  
N° de contrôle: A-8722/10-2021

Éléments juridiques  
Décision de condamnation 1/1  
Qualification de l'infraction: 1) complicité d'assassinat 2) escroquerie  
Références des dispositions de la loi pénale: 1) articles 59, 60, 295, 296, 302 de l'ancien code pénal, articles 121-6, 121-7, 221-1, 221-3 du code pénal 2) article 405 de l'ancien code pénal, article 313-1 et 313-7 du code pénal  
Peine infligée: SANS OBJET COMPTE TENU DE LA PROCEDURE DE CONTUMACE  
Détails: N° NON RENSEIGNE délivré le 05-06-2001 par COUR D'ASSISES DE PARIS, France  
Mandat d'arrêt ou décision de justice ordonnant l'exécution de la condamnation: N° NON RENSEIGNE délivré le 06-04-1999 par COUR D'APPEL DE PARIS, France  
Mandat d'arrêt européen ordonnant l'exécution de la condamnation pénale: N° NON RENSEIGNE délivré le 23-04-2019 par COUR D'APPEL DE PARIS, France

La police indonésienne refuse alors d'arrêter Ascione qui reste à l'hôtel et visite Bruce De Maeyer toujours en prison car le consulat de France ne répond plus à l'immigration concernant la vérification de son passeport. (Finalement après 41 jours de détention, les Indonésiens l'expulseront le 14 novembre 2021 avec son passeport sans que le consulat de France n'est jamais répondu au sujet de son passeport ou qu'à son arrivé en France un quelconque policier ne lui pose une question concernant Ascione que les media et consulat ont présentés comme un fugitif en cavale. (Voir plainte en France de Bruce De Maeyer contre le ministère des affaires étrangères français et le gouvernement

indonésien pour 41 jours de detention arbitraire et la saisie illegale du voilier et confiscation de leurs deux chiens qui avaient leurs carnet de vaccination)

GENDARMERIE NATIONALE				PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE VICTIME	
Compagnie de gendarmerie départementale de Draguignan				Nmr pièce	N° feuillet
COB LE-LUC				1	1 / 3
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice		
15838	01427	2022			
Analyse et références					
Affaire Bruce DE MAEYER					

GENDARMERIE NATIONALE				ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE	
Compagnie de gendarmerie départementale de Draguignan				PROCÈS-VERBAL D'AUDITION	
COB LE-LUC				VICTIME	
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr pièce	N° feuillet	
15838	01918	2022		1 / 3	

Le 19 novembre le directeur de la police indonésienne informe officiellement le gouvernement français qu'Ascione ne peut être arrêté car bizarrement après tout ce tintamarre le gouvernement français n'a jamais présenté aucune demande d'extradition contre Ascione. (Voir lettre

MARKAS BESAR	
KEPOLISIAN NEGARA REPUBLIK INDONESIA	
DIVISI HUBUNGAN INTERNASIONAL	
Jalan Trunojoyo 3, Kebayoran Baru, Jakarta 12110	
Jakarta, 19	November 2021
Nomor : R/ 342/XI/HUM.4.4.6 /2021/Divhubinter	
Klasifikasi : KILAT	
Lampiran : -	
Perihal : subjek Interpol Red Notice a.n. Thierry Ascione.	
Kepada	
Yth. DIREKTUR JENDERAL IMIGRASI KEMENTERIAN HUKUM DAN HAM RI	
di	
Jakarta	

du directeur de la police indonésienne)

2. Sehubungan dengan hal tersebut, disampaikan kepada Dirjen bahwa sampai dengan saat ini Divhubinter Polri belum menerima permintaan ekstradisi dari Pemerintah Perancis terhadap subjek Interpol Red Notice a.n. Thierry Ascione yang diduga telah melakukan tindak pidana di Perancis. Berdasarkan ketentuan yang berlaku dalam Undang-Undang Nomor 1 Tahun 1979 tentang ekstradisi, subjek wajib dilepas karena Pemerintah RI belum menerima permintaan ekstradisi secara resmi dari Pemerintah Perancis melalui saluran diplomatik.

Traduction en francais: 2. A cet égard, il est indiqué au Directeur général que jusqu'à présent, le Divhubinter Polri n'a pas reçu de demande d'extradition du gouvernement français pour l'objet de la notice rouge d'Interpol a.n. Thierry Ascione est soupçonné d'avoir commis un crime en France. Sur la base des dispositions applicables de la loi n° 1 de 1979 relative à l'extradition, le sujet doit être libéré car le gouvernement indonésien n'a pas encore reçu de demande officielle d'extradition du gouvernement français par voie diplomatique.

Néanmoins Ascione ne peut rentrer en France car le consulat de France refuse de lui délivrer un nouveau passeport ou un document de voyage.

Ascione demande alors lui même à l'immigration indonésienne de l'expulser vers la France au motif qu'il n'a plus de passeport.

Le consulat de France informe alors les Indonésiens qu'Ascione ne peut être expulsé en France car le gouvernement français n'est pas certain que ce soit vraiment Ascione... Pour justifier le motif dû refuse le quai d'Orsay envoi par email la photo de Thierry Ascione à son frère en lui demandant de confirmer que celui-ci est bien Thierry Ascione! (voire email du quai d'Orsay)

Fwd: Identification photo M. Thierry ASCIONE

 sophie ascione <[redacted]@hotmail.com>  
4:30 am

To: 1956m0103@gmail.com



Télécharger Outlook pour Android

From: FONTAINE Lea <lea.fontaine@diplo.mati.gouv.fr>  
Sent: Friday, January 14, 2022 12:01:04 PM  
To: [redacted]@hotmail.com <[redacted]@hotmail.com>  
Subject: Identification photo M. Thierry ASCIONE

Bonjour Monsieur,

Comme convenu par téléphone, vous trouverez ci-joint la photo d'identité évoquée. Pouvez-vous me confirmer qu'il s'agit bien de M. Thierry ASCIONE ?

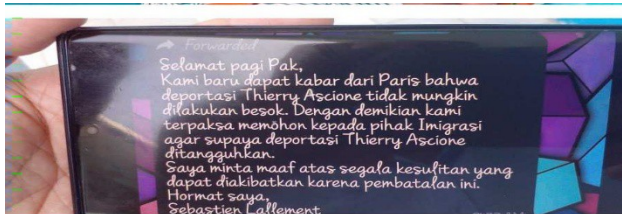
Cordialement,

Lea FONTAINE  
Relašice - Bureau de la protection des dētenu



Les Indonésiens demandent alors comment durant des mois le consulat envoie des lettres et documents demandant l'arrestation d'Ascione et quand il demande les documents pour l'expulser le consulat prétend alors ne plus être sûr de l'identité de la personne? Et émettent alors un doute sur la véracité des accusations du consulat de France contre Ascione .

Le vendredi 04 Février 2022, après 2 mois de bataille, le consulat de France accepte de délivrer un laissé passé pour que Ascione soit expulsé le samedi 6 février 2021. Mais nouvelle surprise, le lendemain, Samedi 05 février, le consulat de France envoie un texto à l'officier de l'immigration venu chercher le laissé passé d'Ascione en lui écrivant que Paris demande que l'expulsion soit reportée. (Voir copie d'écran du texto)



**Envoyer du +62 811-1950-8538**  
Bonjour Monsieur  
Nous venons d'apprendre de Paris que l'expulsion de *Thierry Ascione* n'est pas possible demain.  
Nous avons donc été contraints de demander au responsable de l'immigration de surseoir à l'expulsion de *Thierry Ascione*.  
Je m'excuse pour tout problème que cette annulation pourrait causer.  
Sébastien Lallement (consul)

Le consul de France, Sebastien Lallement, téléphone ensuite à l'officier de l'immigration lui disant que la demand officielle de reporter l'expulsion sera transmise à l'immigration dès lundi à l'ouverture du consulat fermé le weekend. (Demand officielle que jamais l'immigration recevra)

L'immigration se plaint à nouveau et informe que le laissé passer, d'une validité de 30 jours, sera utilisée avant qu'il n'expire.

Le 28 février 2022 Ascione et 3 officiers de l'immigration quittent Manado pour Jakarta et se présente au comptoire de KLM pour l'enregistrement d'Ascione.

A la stupefaction des officiers de l'immigration, l'agent de KLM informe que le consulat de France a le jour même, comme il l'avait déjà fait 3 semaines plus tôt, à envoyer une alerte aux compagnies aériennes demandant le refus d'embarquement de Ascione pour motif de sécurité code 3. (KLM station manager email)

Sehubungan dengan rencana penerbangan Mir Thierry Ascione on penerbangan KLM tanggal 28 Februari 2022, bersama ini kami informasikan bahwa penumpang tersebut tidak diperbolehkan untuk terbang dengan pesawat KLM. Hal ini disebabkan status deportasi yang dimiliki penumpang, mendapatkan Code 3, yang mana penumpang harus dikawal oleh 2 orang petugas keamanan.  
Code 3 ini juga dikonfirmasi oleh Mr Sebastien Lallement dari Kedutaan Besar Perancis, yang mengirimkan email kepada pihak KLM, pada tanggal 4 February 2022,  
Yang menyatakan juga sudah menyediakan 2 pengawal untuk perjalanan dari Jakarta hingga Paris.  
Jika penumpang ingin diterbangkan kembali, harap meminta persetujuan kepada Pemerintah Belanda di email [BVZ.TRANSITS@mindef.nl](mailto:BVZ.TRANSITS@mindef.nl) dan penumpang juga harus dikawal 2 orang,

ANITA KUSUMAWARDANI  
JAKARTA MANAGER STATION  
Commercial Division – South East Asia & Oceania  
E [anita.kusumawardani@klm.com](mailto:anita.kusumawardani@klm.com)

Concernant le vol prévu de M. Thierry Ascione sur le vol KLM du 28 février 2022,  
Nous vous informons que le passager n'est pas autorisé à voyager à bord des avions KLM.  
Cela est dû au statut d'expulsion du passager, obtenant le code 3, dans lequel le passager doit être escorté par 2 agents de sécurité.

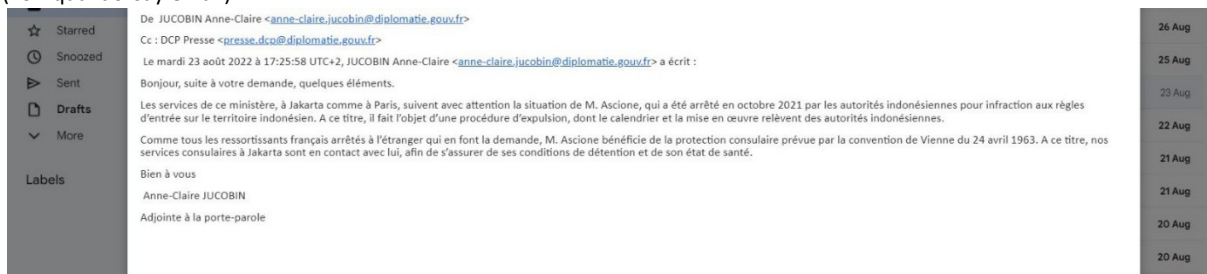
Le code 3 a également été confirmé par M. Sébastien Lallement de l'Ambassade de France, qui a envoyé un mail à KLM, le 4 février 2022,  
Le consulat a déclaré qu'il aller également fournir 2 gardes du corps pour le voyage de Jakarta à Paris.

Si le passager souhaite être ramené par avion, veuillez demander l'approbation du gouvernement néerlandais à l'adresse e-mail [BVZ.TRANSITS@mindef.nl](mailto:BVZ.TRANSITS@mindef.nl) et le passager doit également être accompagné de 2 personnes,  
Les salutations,  
ANITA KUSUMAWARDANI  
STATION DE DIRECTION DE JAKARTA  
Division commerciale – Asie du Sud-Est et Océanie  
E [anita.kusumawardani@klm.com](mailto:anita.kusumawardani@klm.com)

Plutôt que de reconnaître avoir saboté depuis le début l'expulsion de Ascione, Sebastien Lallement, consul de France, part dans une série de mensonge affirmant en outre que Ascione est arrivé en retard pour l'embarquement. Et que le e-mail du consulat présenté par l'agent KLM est un faux! (Lettre de protestation de l'immigration et enregistrement téléphonique du consul qui déclare que le email est un faux)  
L'immigration déclare alors que l'intervention du consulat de France pour bloquer une expulsion administrative du gouvernement indonésien sans en informer ou faire une demande est illégale.

Aujourd'hui 04 Septembre 2022 Ascione attend toujours au fond d'une cellule que la France arrête de bloquer son expulsion.

Seul changement, le consulat de France ne parle plus d'une notice rouge d'Interpol et le Quai d'Orsay affirme aujourd'hui officiellement qu'Ascione est détenu en Indonésie pour être entré illégalement dans le pays... et que son expulsion dépend uniquement des Indonésiens (voir quai d'orsay email)



Accusation totalement fautive car Ascione et Bruce De Maeyer ont été victimes d'un cyclone, (voir journal TV)

<https://www.youtube.com/watch?v=UJVBbs9T5DU> ce qui les place obligatoirement sous la protection de la convention des Nations Unies "les lois de la mer" ratifiée par l'Indonésie en 1984.

Les Indonésiens procèdent à une expulsion administrative pour perte de document de voyage mais l'expulsion est impossible car pour embarquer à bord d'un avion, le passager doit obligatoirement avoir un passeport ou titre de voyage que le consulat de France, qui applique les instructions de Paris, refuse de délivrer.

Pourquoi depuis 11 mois la France bloque et ne veut-elle pas qu'Ascione rentre en France?

Motif de sécurité dans l'avion a tenté de justifier le consulat de France?

Fausse excuse affirme Ascione, car rien ni personne empêche la France de placer 20 policiers dans le même avion que moi.

La réponse est toute simple si la prescription a eu lieu, la France a obligation de me donner un titre de voyage pour rentrer dans mon pays.

Si la prescription n'a pas eu lieu, que la France laisse mon expulsion avoir lieu et qu'on m'arrête à mon arrivée à Paris et qu'on me juge de nouveau en France et que le procureur explique aux jurés à qui appartenait les comptes bancaires de Miami dont le juge Thiel parle dans son livre, qui a retiré l'argent des comptes et sur quel compte(s) en France l'argent arrivait...

En janvier 2022 Ascione a écrit au président Macron et Garde des Sceaux pour que les comptes de Miami soient vérifiés et que si comme le juge Thiel l'affirme dans le dossier et dans son livre, les comptes sont au nom de Ascione avec l'argent dérobé aux victimes (prétendu double assassinat) Ascione accepte la peine à perpétuité prononcée par contumace sans demander un nouveau procès.

Que proposer de plus pour prouver que depuis 1995 je dis la vérité?

Depuis 25 ans je déclare la même chose. La vingtaine de comptes bancaires à Miami sont au nom de la victime Bernard Beraud et les millions de dollars restant de Gregorio Valdez O'Connell ont été retirés après l'assassinat de Beraud par le politicien français Pierre Lellouche (que le juge Thiel avait discrètement entendu en 1995)

Le consulat de France refuse toujours tout contact avec Ascione.